

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Dakar, le 31 MARS 2021

DIRECTION GENERALE DE LA
POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES



COMMUNIQUE

Conformément au décret n° 2009-1248 du 11 novembre 2009 fixant les modalités et les programmes des concours d'admission à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (actuelle Direction de la Formation), la Direction Générale de la Police nationale organise, au titre des sessions **2020 et 2021**, un concours direct, spécial et professionnel de recrutement d'élèves Commissaires, Officiers, Sous-officiers, Agents de Police et au titre des emplois réservés.

1. CONCOURS DIRECT ET SPECIAL

1.1. Répartition quota concours direct et spécial

300 postes au titre de l'année 2020
1000 postes au titre de l'année 2021

} répartis comme suit :

- Commissaire Spécial : 02
- Sous-officiers : 75
 - Direct : 40
 - Spécial : 35
- Agents : 1220
 - Direct : 900
 - Agents professionnels (Auxiliaires de Police) : 320
 - Emplois réservés : 03

1.2. Les candidats doivent être :

- De nationalité sénégalaise ;
- Titulaires :
 - ✓ du Master II de la spécialité pour laquelle le concours est ouvert , du baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère en charge de la Fonction Publique pour les candidats au concours des Commissaires (Spécial) et des Sous-Officiers de police (direct et spécial) ;
 - ✓ du Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère en charge de la Fonction Publique pour les candidats au concours direct et spécial des Agents de Police ;
- Agés de **21 ans** au moins et de **35 ans** au plus au **1^{er} janvier** de l'année du concours pour le recrutement des Commissaires et des Sous-officiers de Police (être né entre le 31 décembre 1984 et le 1^{er} janvier 2000) ;
- Agés de **21 ans** au moins et de **30 ans** au plus au **1^{er} janvier** de l'année du concours pour le recrutement des Agents de Police (être né entre le 31 décembre 1989 et le 1^{er} janvier 2000);
- De constitution robuste et reconnus aptes à un service actif de jour comme de nuit ;
- Indemnes de toute affection donnant droit à un congé de longue durée ;
- De bonne moralité et jouir de leurs droits civiques et civils ;
- D'une taille d'au moins **1,75 m** pour les candidats masculins et **1,65 m** pour les candidats féminins ;
- D'une acuité visuelle égale au moins à **15/10** ;

NB :

- Les dépôts se feront en ligne sur le site de la Police nationale :
<http://www.policenationale.gouv.sn/recrutement>;
- Tous les documents à fournir en ligne doivent être au format PDF pour le dépôt en ligne.

1.3. Les dossiers à fournir en ligne

Un dossier sommaire est requis à l'inscription en ligne ;

1.3.1. Pour les concours direct et spécial des Commissaires et Sous-officiers de Police

1. La copie certifiée conforme à l'original du diplôme exigé pour le concours choisi par le candidat ;
2. Une copie certifiée conforme à l'original du document d'identification nationale (Carte d'identité biométrique CEDEAO, Passeport).
3. Un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ;
4. Un certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Un Curriculum Vitae (CV) téléchargeable à partir de la plateforme d'inscription pour les candidats au concours spécial des Sous-officiers ;

1.3.2. Pour les concours direct et spécial des Agents de Police et au titre des emplois réservés

1. Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme exigé pour le concours choisi par le candidat ;
2. Une copie certifiée conforme à l'original du document d'identification nationale (Carte d'identité biométrique CEDEAO, Passeport) ;
3. Un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ;
4. Un certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Un état signalétique et des services militaires ainsi que la copie certifiée conforme au certificat de bonne conduite ;
6. Une autorisation de participation au concours, délivrée par le Chef de Service pour les candidats sous les drapeaux ;

1.3.3. Pour le concours des Agents de Police au titre des emplois réservés,

Les dossiers de candidature sont déposés sous le format physique à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

1.3.4. Pour le concours des Agents professionnels (Auxiliaires de Police)

Le dépôt du dossier est physique et ne comporte que deux documents :

- copie CNI en cours de validité ou copie de la Carte professionnelle ;
- demande manuscrite adressée au Ministre de l'Intérieur s/c de la voie hiérarchique

1.4. Les différentes étapes à suivre pour le dépôt en ligne

Les candidats devront se connecter à la plateforme de la Police nationale(<http://www.policenationale.gouv.sn/recrutement>) pour déposer leur dossier de candidature selon les étapes suivantes :

1. **Créer votre compte d'accès** (login, mots de passe et e-mail);
2. **Se connecter** avec votre compte d'accès
3. **Créer votre dossier** en donnant vos informations personnelles et les documents requis pour le concours, **au format PDF** (menu « Création dossier »)
4. **Soumettre votre dossier** au concours choisi dans le menu « Postuler » (le candidat peut postuler avec le même dossier pour plusieurs concours en renseignant dans son dossier créé à l'étape 3, l'ensemble des documents requis pour chaque catégorie de concours) ;
5. **Paiement des Frais d'inscription**
 - Une fois l'inscription en ligne terminée, le candidat, muni de son document d'identification nationale (CNI) et de son numéro d'inscription généré par la plateforme de la Police, doit s'acquitter de ses droits d'inscription qui s'élèvent dix mille (10 000) francs CFA pour le concours des Commissaires et à cinq mille (5000) francs CFA pour celui des Sous-officiers et

Agents (direct et spécial) sur le Compte n° 36186410401 ouvert à la banque CBAO.

- Tout paiement effectué sans l'utilisation du numéro d'inscription ne sera pas pris en compte dans le cadre de la validation du dossier de candidature.
- Le paiement sera validé par l'administrateur de la plateforme après communication à ce dernier de la liste des versements par la CBAO.
- Le candidat recevra la confirmation du paiement dans les **72 heures par SMS ou mail.**

1.5. Dossier physique à fournir après admission

En sus du dossier sommaire de l'inscription en ligne, les dossiers physiques cités ci-dessous seront exigés au candidat après admission :

1. Un certificat de nationalité sénégalaise (original exigé) ;
2. Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois (03) mois ;
3. Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;

NB :

- **Ne seront pas acceptées :**
 - les copies ou photocopies :
 - de l'extrait de naissance ;
 - de l'extrait du casier judiciaire ;
 - du certificat de bonne vie et mœurs ;
 - les surcharges sur les pièces administratives ;
- tout diplôme en équivalence doit être validé par l'autorité nationale compétente ;
- Pour les épreuves physiques : les candidats doivent fournir un certificat de visite et de contre visite ;
- Le candidat est tenu de garder par devers lui, son reçu de versement des frais d'inscription pour servir et valoir ce que de droit ;

- Sous réserve des conclusions de la visite médicale d'incorporation, de l'authentification du diplôme et de toutes autres vérifications prévues par la réglementation en vigueur, l'admission définitive à la Direction de la Formation fera l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur.

2. CONCOURS PROFESSIONNEL

2.1. Répartition quota professionnel

- **Commissaires : 05**
- **Officiers : 30**
- **Sous-officiers : 50**

2.2. Les dossiers à fournir

Le dépôt du dossier est physique et ne comporte que deux documents :

- Copie carte professionnelle ou copie CNI ;
- demande manuscrite adressée au Ministre de l'Intérieur s/c voie hiérarchique

3. DATE DE CLOTURE

Les inscriptions seront clôturées le **Vendredi 30 avril 2021 à 17 heures 00mn.**

Le calendrier du concours **fait office de convocation.**

Pour toutes informations concernant les concours de la Police, consulter le site : (<http://www.policenationale.gouv.sn/recrutement>)

4. TABLEAU DE REPARTITION DES POSTES MIS EN COMPETITION POUR LE CONCOURS SPECIAL

SPECIALITE	CORPS	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME REQUIS
<u>COMMISSAIRES DE POLICE :02</u>			

Spécialiste en Audit, Comptabilité et Contrôle de gestion		01	Master II de la spécialité
Spécialiste en gestion et management de projets		01	Master II de la spécialité
<u>SOUS-OFFICIERS DE</u> <u>POLICE :35</u>			
Assistants en Gestion des Ressources Humaines	-« -	04	BAC et Diplôme de la spécialité
Informaticiens-développeurs d'application		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens en électronique/électrotechnique		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens supérieurs en maintenance informatique		04	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens supérieurs Réseaux et Télécom.		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Conducteurs Vedette		04	BAC et Diplôme de la spécialité
Mécaniciens Vedette		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens supérieurs en analyse biologique		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Infographes		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Assistants en gestion des projets		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Statisticiens		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Assistants odontostomatologie		02	BAC et Diplôme de la spécialité

5. PROGRAMMES DES DIFFERENTS CONCOURS

**5.1. PROGRAMME DU CONCOURS SPECIAL ET
PROFESSIONNEL D'ADMISSION DANS LA
SECTION DES ELEVES COMMISSAIRES DE POLICE.**

A) -Epreuves physiques obligatoires

1) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

2) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1)

PROGRAMME CONCOURS PROFESSIONNEL (COMMISSAIRES)

A) - Epreuves écrites obligatoires

a) -/Composition sur un sujet d'ordre général se rapportant aux problèmes politiques, économiques et sociaux (durée 04 heures-Coeff. 04).

b) -Composition sur un sujet de droit pénal ou de procédure pénale (durée 03 heures, coeff.03).

c)- Composition sur un sujet de droit public (durée 03 heures- coeff.03).

d)-Rédaction d'une note ou d'un rapport administratif sur un sujet relatif aux lois et règlements de la police, à l'exercice de la profession, à l'organisation et au fonctionnement des services de la police nationale (durée 03 heures-coef03).

B) - Epreuve orale obligatoire

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains (durée 15 minutes- coeff.03).

Droit pénal et procédure pénale

a)- Droit pénal :

Sources du droit pénal -fonction des lois pénales-application des lois pénales dans le temps et dans l'espace ;

De l'infraction :

Éléments constitutifs-classification des infractions-intérêts de la distinction-La tentative punissable.

De la responsabilité pénale :

Causes de non imputabilité- faits justificatifs-Responsabilité pénale des mineurs ;

Des peines : Définitions-Classifications-Régimes pénitentiaires ;

Mesure de la peine : Causes d'aggravation, d'atténuation, d'exemption ;

Des modalités complexes de l'infraction et de la peine : Théorie de la complicité -Cumul d'infractions -La récidive ; le casier judiciaire ;

Des causes de suspension et d'extinction des peines ;

Des causes d'effacement des condamnations ;

Les infractions prévues au livre troisième du code pénal.

Les crimes et délits contre la chose publique (livre troisième, titre premier du code pénal).

b)- Procédure pénale :

Historique-

Des actions qui naissent de l'infraction - La police judiciaire ;

Les attributions du Procureur Général et du Procureur de la République - Le Ministère public près les tribunaux départementaux ;

Des enquêtes : crimes et délits flagrants- L'enquête préliminaire ;

L'instruction préparatoire-

Attributions du juge d'instruction- les garanties de l'inculpé- La procédure exceptionnelle du flagrant délit ;

Les juridictions de jugement- Le régime des preuves ;

Les voies de recours ;

De l'autorité de la chose jugée ;

Régime pénal et procédural des mineurs ;

Des crimes et délits commis par certains fonctionnaires.

Droit public :

a)- **Droit constitutionnel :**

Principes généraux- La constitution de la République du Sénégal.

b)-**Libertés publiques :**

Evolution moderne des libertés publiques- Libertés de la personne physique- Liberté de la pensée- Liberté de regroupement- Libertés économiques et droits sociaux- L'ordre public et la liberté.

c) **Droit administratif**

Principes généraux- Les sources du droit administratif : La loi, le règlement, la jurisprudence - Le pouvoir réglementaire- centralisation, décentralisation, déconcentration- Théorie de la personnalité morale.

Hiérarchie et tutelle administrative.

Organisation du pouvoir central : la Présidence de la République, la Primature, les Ministères - Répartition des services de l'Etat.

Organisation du Ministère de l'intérieur- la Direction Générale de la Police Nationale.

Organisation de l'administration territoriale : La région, le département, l'arrondissement, la communauté rurale, le village.

Organisation communale.

La police administrative : police générale, police municipale, police rurale.

Les pouvoirs de police.

Organisation générale de la défense nationale- Etat de siège- Etat d'urgence- Participation des forces armées au maintien de l'ordre- La Gendarmerie Nationale.

La responsabilité administrative- Faute de service et faute personnelle –

Réparation des dommages provenant de troubles ou d'émeutes.

Le statut du personnel de la Police Nationale.

5.2. Programme du concours professionnel d'admission dans la section des élèves Officiers de police

Il comporte trois épreuves (03) écrites et une (01) épreuve orale.

5.2.1. Epreuves écrites

a) Procédure d'enquête, rapport ou note de service

Rédaction d'une procédure d'enquête sur un cas de crime ou de délit ou d'un rapport ou note de service sur un cas d'intervention (**durée 04 heures – coef.04**) ;

b) Droit pénal ou procédure pénale

Composition sur un sujet de droit pénal ou de procédure pénale (**durée 03 heures -coef. 04**) ;

Matières :

- Action publique et action civile.
- La police judiciaire- L'enquête préliminaire -Le flagrant délit -La garde à vue.
- Le Ministère public - Rôle du procureur de la République.
- L'instruction préparatoire - Le juge d'instruction - Les mandats de justice - Commissions rogatoires et délégations judiciaires- Perquisitions et saisies.
- Les juridictions répressives.
- Les voies de recours.
- Des crimes et délits commis par certains fonctionnaires.

c) Droit public

Composition sur un sujet de droit public (**durée 03 heures- coef.02**).

Thèmes de réflexion :

- Les institutions de la République.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.
- Centralisation- Décentralisation, déconcentration - Hiérarchie et tutelle administrative.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté- Leurs auteurs et leurs formes.
- L'organisation judiciaire du Sénégal.
- Organisation du pouvoir central- Le Ministère de l'intérieur- La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale- La police municipale - Les pouvoirs de police des maires.

5.2.2. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains ou ayant trait à la profession de Policier (durée 15 minutes, coefficient : 03)

5.3. Programme du concours direct d'admission dans la section des élèves Sous-officiers de police

5.3.1. Epreuves physiques

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1)

5.3.2. Epreuves écrites

a) Composition de français

Durée 03 heures, coefficient 04 ;

b) Composition d'histoire ou de géographie

Durée 03 heures, Coeff 03 ;

c) Composition sur un sujet de droit public

Durée 02 heures, Coeff 02.

Matières:

- Les institutions de la république du Sénégal.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté. Leurs auteurs et leurs formes.
- Centralisation, décentralisation, déconcentration- Hiérarchie et tutelle administrative.
- Organisation du pouvoir central - Le Ministère de l'intérieur - La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale, les pouvoirs de police des maires - La police Municipale.
- Le statut du personnel de la police nationale.

5.3.3. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains (durée 15 minutes, coefficient : 03).

5.4. Programme du concours professionnel d'admission dans la section des élèves Sous-officiers de police

Il comporte trois épreuves (03) écrites et une (01) épreuve orale.

5.4.1. Epreuves écrites

a) Droit pénal ou procédure pénale

Composition sur un sujet de droit pénal ou procédure pénale (**durée 03 heures -coef.04**) ;

Matières :

- De l'infraction en général : Eléments constitutifs- Classification en crimes, délits et contraventions - intérêt de la distinction- la tentative punissable - La complicité.
- De la responsabilité pénale : causes de non imputabilité - Faits justificatifs.
- Des peines : causes d'aggravation, d'atténuation, d'exonération - Le sursis - La libération conditionnelle.
- Action publique et action civile.
- La police judiciaire - Le procureur de la République - Les actes d'instruction.
- Les mandats de justice - Le flagrant délit.

b) Rapport

Rédaction d'un rapport sur une affaire de police administrative ou judiciaire ou un cas d'intervention (**durée 03 heures -Coeff. 03**) ;

c) Droit Public

Composition sur un sujet de droit public (**durée 02 heures- coef.02**).

Thèmes de réflexion :

- Les institutions de la république du Sénégal.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté. Leurs auteurs et leurs formes.
- Centralisation, décentralisation, déconcentration- Hiérarchie et tutelle administrative.
- Organisation du pouvoir central - Le Ministère de l'intérieur - La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale, les pouvoirs de police des maires - La police Municipale.
- Le statut du personnel la police nationale.

5.4.2. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains ou ayant trait à la profession (durée 15 minutes, coefficient : 03)

5.5. Programme du concours direct d'admission dans la section des élèves agents de police

5.5.1. Epreuves physiques

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1).

5.5.2. Epreuves écrites obligatoires

a) Composition de français

Durée 03 heures, coefficient 03 ;

b) Composition d'histoire ou de géographie

Durée 02 heures, coefficient 03 ;

c) Composition sur un sujet de droit public

Durée 02 heures, coefficient 1.

Matières :

- La constitution de la République du Sénégal.
- L'organisation du pouvoir central
- Le Ministère de l'Intérieur.
- La Direction Générale de la Police nationale.
- Rôle de la police.
- L'organisation de l'administration territoriale.
- L'organisation de la commune.
- Les juridictions du Sénégal.

5.6. Programme du concours spécial d'admission dans les sections des Commissaires, sous-officiers et agents de police

Il comporte deux (02) épreuves physiques et une (01) épreuve orale.

5.6.1. Epreuves physiques obligatoires

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1)

5.6.2. Epreuves écrite et orale obligatoires

- deux épreuves physiques obligatoires ;
- une séance de screening (étude et validation de dossiers par une commission ad hoc désignée par le DGPN) ;
- une épreuve écrite ou pratique (selon la spécialité) ;
- un entretien devant un jury composé de personnels de police (du rang du candidat à recruter) et d'un ou plusieurs experts de la spécialité concernée (obligatoire).

**Le Directeur des Ressources Humaines
de la Police nationale**

Abdoul Wahabou SALL

Commissaire de Police Divisionnaire
de Classe Exceptionnelle

